DLP-1-8-91055384
ISSN 0980-9384

Avertissements agricoles

PUBLICATION PÉRIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de Recettes de la D.R.A.F.
C.C.P. Montpellier 5238-12 G

60M - 29 juillet 1991

GRANDES CULTURES SEMENCES - N° 9

MAÏS - Gard - Hérault

PYRALE 1ère génération : **dégâts importants sur parcelles non protégées**

SESAMIE 2ème génération : **les premiers adultes commencent à voler. Prévoir un premier traitement début août.**

ACARIENS : **premiers foyers déclarés. Surveiller les parcelles à risques**

STADES PHENOLOGIQUES : en général sortie du panicule mâle. Floraison pour parcelles les plus avancées.

PYRALE

Dégâts de 1ère génération importants sur parcelles non protégées. Ne plus traiter, les larves de 2ème et 3ème stades sont à l'intérieur de la tige et donc inaccessibles aux spécialités commerciales généralement préconisées.

Attention à la 2ème génération dont l'importance dépendra du parasitisme naturel.

La période optimale d'intervention se situera vraisemblablement autour du 15 août (attendre un prochain bulletin).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ÉDITION DE LA STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. 67 92 41 42



P8

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD

SESAMIE

Le 2ème vol a débuté. Les premières pontes sont déposées. La protection s'effectuera la première semaine d'août et devra être renouvelée 15 jours après pour couvrir la fin du vol.

Spécialités commerciales utilisables :

bifenthrine	TALSTAR	0.2 l/ha PC
"	TALSTAR FLO	0.25 l/ha PC
deltaméthrine	DECIS CE	0.8 l/ha PC
fenvalerate	SUMICIDIN	1.5 l/ha PC
lambda-cyalothrine	KARATE	0.3 l/ha PC

ACARIENS

On observe les premiers foyers dans l'Hérault (Bessan) et le Gard (Fourques). Surveiller les parcelles à risques.

En cas de pullulation importante ajouter au produit contre la sésamie un acaricide à base :
d'hezythiazox (CESAR) 0.25 kg de produit commercial/hectare
de propargite (OMITE 57 EL) à 1,5 l de produit commercial/hectare.